

## ARTICLE 1 - Engagement du club

Les dirigeants du Football club de Mercury s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- L'esprit de famille et la convivialité.
- La rigueur et l'engagement.
- Le respect de chacun.
- La solidarité et la loyauté.
- L'esprit Fair-play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.

## ARTICLE 2 - Licence

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié du Football club de Mercury doit avoir :

- Pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.

Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le bureau.

Le licencié a la possibilité de régler en plusieurs fois sa cotisation à condition que celle-ci soit entièrement payée avant le mois de décembre sous peine de sanctions après décision du bureau.

## ARTICLE 3 - Le club : le rôle de chacun

### LE JOUEUR :

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive.

Il est tenu de :

- Participer aux entraînements et aux matchs.
- Respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers.
- Prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier).
- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.
- Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités).
- Respecter le matériel et les locaux du club ainsi que les locaux des autres clubs.

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

### L'ENTRAINEUR /L'EDUCATEUR :

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects (préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur) pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'entraîneur ou de l'éducateur :

- Il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- Il s'efforce d'être présent au minimum 30 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les entraînements.
- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

### LE DIRIGEANT :

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur.

Au cours des matchs il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

### LES PARENTS (représentant légal pour les mineurs) :

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

La sécurité des enfants passe par leur implication.

Les parents doivent :

- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs.
- Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

# REGLEMENT DU FOOTBALL CLUB DE MERCURY

- En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs.
- Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard.
- En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité du FC Mercury n'est pas engagée.
- Pour les rencontres à l'extérieur :
- Accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant 48h à l'avance (sauf cas particulier).
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

TOUTES PERSONNES (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents ou accompagnateurs,) assurent tout au long de l'année qu'elles soient en règle (permis de conduire valable, assurance, etc...).

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident de véhicule, contrôle ou procès-verbal.

## ARTICLE 4 - Entraînements

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur arrive 10 minutes avant le début officiel et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique du football, crampons, protège-tibias, short, chaussures de foot, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades.

Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

## ARTICLE 5 - Matches

Le port du survêtement est obligatoire le jour des matchs.

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée.

Départ Mille Club obligatoire pour tous les matchs à l'extérieur.

Il doit avoir tout son matériel de footballeur.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique du football et à l'identité du club.

Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année et en possession de ses protège-tibias et de ses chaussures adaptées au terrain.

Le maillot et le short seront remis au début de la rencontre.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers.

En cas d'urgence lors d'une rencontre à domicile : un défibrillateur est mis à disposition à l'entrée des vestiaires extérieur.

## ARTICLE 6 - Vestiaires et club-house

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition.

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes du FC Mercury ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades sera sévèrement sanctionné.

## ARTICLE 7 - Esprit sportif et Fair-play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié FC Mercury en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matchs comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de sanctions jugées par les membres du bureau.

## ARTICLE 8 - La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements.

Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, il est demandé à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

## **ARTICLE 9 :**

### **Déclaration des rencontres amicales :**

Toute rencontre amicale doit être déclarée 15 jours à l'avance.

Si une rencontre amicale se présente, le responsable d'équipe doit prendre contact avec le secrétaire, le président ou le responsable technique du club afin de planifier la rencontre et ainsi pouvoir la déclarer au District dans le délai imparti.

## **ARTICLE 10 - Droit à l'image :**

Toute personne licenciée au FC Mercury autorise celui-ci à publier sur son site internet ou tout autre support (réseaux sociaux) des photos prises lors des manifestations sportives ou festives sur lesquelles elle apparaît.

Ce règlement peut être modifié, par les membres du bureau, lors d'une nouvelle saison.